

Mouvements contestataires, organisations contestées ou acteurs incontournables: quel avenir pour les ONG dans la gouvernance mondiale :

Bibliographie sélective

REFERENCES THEMATIQUES

Atelier 1: L'influence des ONG dans les règles de la gouvernance mondiale: les ONG sont-elles un élément moteur des dynamiques normatives, politiques et des régulations internationales?

BEN ACHOUR Raffâa, LAGHMANI Slim, (sous la dir.), *Acteurs non étatiques et droit international*, VIIe rencontre internationale de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, 6, 7, 8, avril 2006, Pedone, Paris : 2007

BETTATI Mario, et DUPUY Pierre Marie, *Les ONG et le droit international*, Economica, Paris : 1986

COHEN-JONATHAN G., FLAUSS J.F., *Les organisations non gouvernementales et le droit international des droits de l'homme*, Publication de l'Institut International des droits de l'Homme, Bruylant, Bruxelles : 2005

DROUIN-HASSOUN Hélène, *Les organisations non-gouvernementales dans le droit et les relations internationales*, Audeoud Olivier, Hentsch Thierry (sous la dir.), Thèse de doctorat, Université de Nancy II : 2001

FEDIDA Gaëlle, *Les ONG Humanitaires d'Urgence nouveaux sujets du droit international?*, Decaux Emmanuel (sous la dir.), Thèse de doctorat, Paris 10 : 1998

GHERARI Habib, SZUREK Sandra (sous la dir.), *L'émergence de la société civile internationale: vers la privatisation du droit international?*, Actes du colloque des 2-3 mars 2001 sous les auspices de Mr. Hubert Védrine, Pedone, Paris : 2003

GIORGETTI Chiara, "From Rio to Kyoto: a study of the involvement of non-governmental organisations in the negotiations of the climate change", in *New York University Environmental Law Journal*, Vol. 7, 1999

LE GOFF Gaëlle, *L'influence des organisations non gouvernementales sur la négociation de quelques instruments internationaux*, McGill university, Montréal, Canada : 2003

MOROZOV G.I., "Les organisations internationales non gouvernementales et le droit international", in *Transnational Associations*, N°3, 1969

PEREZ-PRAT Durban Luis, *Sociedad civil y derecho internacional*, Tirant lo Blanch, Valencia : 2004

POULIGNY Béatrice, « L'interaction entre acteurs non-étatiques et étatiques sur des enjeux de politique internationale: ce que deviennent la « chose publique » et la décision politique », Acte du Colloque *La Politique étrangère aujourd'hui*, Table ronde « *Le rôle des ONG et des acteurs non-étatiques* », Mai 2001

RAMAZANI GHAVAMABADI Moammad Hossein, *Le rôle des ONG dans le développement du droit international*, Sorel Jean-Marc (sous la dir.), Thèse de doctorat, Paris 1 : 2005

ROUILLE D'ORFEUIL Henri, *La Diplomatie non gouvernementale. Les ONG peuvent-elles changer le monde?*, Editions de l'Atelier, Collection Enjeux Planète : 2007

TORNQUIST-CHESENIER Marie, *Expertise et éthique dans la fabrication du droit international public: la contribution non gouvernementale: trois cas d'étude*, Devin Guillaume (sous la dir.), Thèse de doctorat, Institut d'études politiques Paris : 2004

TÖRNQUIST-CHESENIER Marie, "Les transformations de la diplomatie: le rôle des ONG", in *Géostratégiques*, N°16, Mai 2007

La diplomatie s'est transformée, notamment sous l'influence des organisations non gouvernementales. Celles-ci réclament de jouer un rôle croissant et sont sollicitées par les États et organisations internationales qui recherchent leur expertise dans un contexte de complexification des négociations internationales. Les modalités de leur participation varient en fonction du domaine du droit international concerné (droit de l'Homme, accès aux médicaments, désarmement bactériologique).

TREVES Tullio, FRIGESSI DI RATTALMA, Marco TANZI Attila (éd), *Civil society, international courts and compliance bodies*, A Publication of the Project on International Courts and Tribunals, T.M.C. Asser Press, The Hague: 2005

VAN ROOY Alison, "The frontiers of influence: NGO lobbying at the 1974 World Food Conference, the 1992 Earth Summit and beyond", in *World Development*, Volume 25, issue 1, 1997

VARELLA, "Le rôle des organisations non-gouvernementales dans le développement du droit international de l'environnement", in *Journal de droit international*, 2005

➤ **ICBL et le processus d'Ottawa**

ANDERSON Kenneth, "The Ottawa Convention Banning Landmines, The role of International Non governmental Organizations and the Ideas of International Civil Society", in *The European Journal of International Law*, No. 11, 2000

CAMERON M.A., LAWSON R.J., et TOMLIN B.W., *To Walk Without Fear, The Global Movement to Ban Landmines*, Oxford University Press Canada: 1998

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE, *Interdiction des mines antipersonnel: le traité d'Ottawa expliqué aux non spécialistes*, Genève, CICR : 1997

HANDICAP INTERNATIONAL, HUMAN RIGHTS WATCH, ICBL, *Observatoire des mines: vers un monde sans mines: synthèse 2000*, Human Rights Watch, France : 2000

INGRAM Nancy (sous la dir. de), *Sans réserve: un symposium international sur les défis à relever pour construire un monde sans mines, le 30 nov- 1er décembre 2002 Ottawa*, Mine Action Canada, Ottawa : 2003

INTERNATIONAL CAMPAIGN TO BAN LANDMINES, *Landmine monitor report 2006*, Washington: 2006

ROS Muriel, *Le traité d'Ottawa: une nouvelle étape dans le contrôle des mines antipersonnel*, Institut des Droits de l'Homme, Handicap International, Lyon : 1999

RUBEY Dominique, *Le traité des mines antipersonnel, Ottawa: un aboutissement en forme d'étape vers l'universalisation*, Université de Bourgogne, Faculté de droit et de sciences politique, Dijon : 1999

Vidéos:

« *Lumières sur un massacre* », *10 Films contre 100 millions de mines antipersonnel*, Handicap International et Little Bear : 1997

Dix courts métrages réalisés par dix réalisateurs de nationalités différentes mettent en scène les conséquences désastreuses des mines antipersonnel sur la société civile. Le sujet est traité sous différents angles, dans la perspective de faire émerger une véritable prise de conscience chez les citoyens, de l'injustice de ces armes. Certains courts métrages abordent la question de manière brutale, en usant d'images choc. D'autres empruntent une voie moins directe, mais restent néanmoins percutant de part l'insoutenable réalité qu'ils sous tendent. A travers ces courts métrages, tout le processus lié aux mines antipersonnel est abordé: pose de mine, accident, réadaptation, et réinsertion malgré le handicap. Ces courts métrages destinés à une large diffusion sur toutes les chaînes hertziennes avant le Traité d' Ottawa ont constitué un outil clé de sensibilisation de la population. Cette initiative a permis d'exercer une véritable pression sur les gouvernements et par là même un levier d'action particulièrement efficace.

Un pas à la fois: La campagne pour interdire les mines antipersonnel, Mines Action Canada et WETV avec Corvideocom : Mars 1998

Ce documentaire réalisé par Action Mines Canada, coalition regroupant plus de 40 ONG retrace les différentes étapes qui ont conduit à la signature du traité d'Ottawa. De la mise sur l'agenda des négociations politiques internationales de la question des mines antipersonnel, avec la campagne internationale contre les mines, à la participation aux négociations et à la ratification du traité, il met en lumière le tournant historique d'une participation sans précédent des ONG dans le processus normatif international. Ce documentaire est construit autour des témoignages des représentants d'ONG et diplomates clés du processus d'Ottawa.

Mines antipersonnel dans le monde, Betrancourt J.C, Handicap International : 1999

Revue synthétique: De l'émergence de la mobilisation des ONG à la signature du traité d'Ottawa.

➤ **Le Processus d'Oslo**

HANDICAP INTERNATIONAL, *Les systèmes d'armes à sous-munitions: Etat des lieux*, Handicap International, Lyon : 2003

HANDICAP INTERNATIONAL BELGIQUE, *Fatal footprint: the global human impact of cluster munitions*, Handicap International Belgique, Bruxelles: 2006

HANDICAP INTERNATIONAL BELGIQUE, *Circle of Impact: the fatal foot print of cluster munitions*, Handicap International Belgique, Bruxelles : 2007

OBSERVATOIRE DES TRANSFERTS D'ARMEMENT, *Les Sous-munitions et l'Union européenne: production commercialisation, éléments pour une interdiction*, CDRPC, Lyon : 2005

www.sousmunitions.org: site internet de la campagne d'Handicap International contre les bombes à sous munitions

➤ **La Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées**

Droits de l'Homme et Handicap: textes des Nations Unies

NATIONS UNIES, *Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées*, New York, Nations Unies : 1994

NATIONS UNIES, *Report of the special rapporteur of the Commission for Social Development on monitoring the implementation of the Standard Rules on the Equalization of Opportunities for Persons with Disabilities on his third mandate*, Nations Unies: 2000-2002

NATIONS UNIES, Comité des droits économiques sociaux et culturels, *Observation générale 5: Personnes souffrant du Handicap*, Nations Unies : 9 septembre 1994

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

HANDICAP INTERNATIONAL, LANG Raymond, *Human Rights and disability...a new and dynamic perspective with the United Nations Convention on Disability*, Handicap International: 2005

HANDICAP INTERNATIONAL, *Convention Internationale pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées: mode d'emploi*, Handicap International, Lyon : 2005

INTERNATIONAL DISABILITY AND DEVELOPMENT CONSORTIUM (IDDC), Handicap International [coord], *Développement inclusif et Convention Internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées: Contribution du International Disability and Development Consortium (IDDC), à la 5ème session du comité Ad Hoc de janvier 2005*, IDDC, 2005

INTERNATIONAL DISABILITY AND DEVELOPMENT CONSORTIUM (IDDC), Handicap International [coord], *How the concept of inclusive development can be woven into the Draft Convention: IDDC reflection paper prepared for the 6th session of the Ad Hoc Committee July 2005*, IDDC, 2005

NATIONS UNIES, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Nations Unies, New York : 6 décembre 2006, 50 articles

NATIONS UNIES, *Draft Comprehensive and Integral International Convention on the Protection and Promotion of the Rights and Dignity of Persons with Disabilities*, Nations Unies, 7 octobre 2005

QUINN Gérard, DEGENER Theresia, *Droits de l'Homme et invalidité: L'utilisation actuelle et l'usage potentiel des instruments des Nations Unies relatif aux droits de l'Homme dans la perspective de l'invalidité*, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Genève : 2002

➤ **Accès aux médicaments: les ONG régulateurs dans les échanges mondiaux.**

Brevets et médicaments: textes juridique:

NB: Aspect des droits de la propriété intellectuelle qui touche au commerce (ADPIC)

2001: [Paragraphe 17 de la déclaration ministérielle de Doha](#), adoptée le 14 novembre 2001 par la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha.

2001: [Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique](#), adoptée le 14 septembre 2001 par la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha.

2002 : [Décision sur la prorogation de la période de transition prévue à l'article 66.1 de l'accord sur les ADPIC en faveur des pays les moins avancés Membres pour certaines obligations en ce qui concerne les produits pharmaceutiques](#): adoptée par le Conseil des ADPIC le 27 juin 2002

Cette décision met en œuvre les deuxième et troisième phrases du paragraphe 7 de la déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Les pays les moins avancés ne seront pas tenus de protéger les brevets pour les produits pharmaceutiques ni les données résultant d'essai jusqu'au 1er janvier 2016

2002: [Décision sur les pays les moins avancés Membres-Obligations au titre du paragraphe 9 de l'article 70 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques](#), adoptée par le Conseil général le 8 juillet 2002.

Cette décision a aussi été prise en vue d'assurer la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 7 de la déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Les pays les moins avancés ne seront pas tenus d'accorder des droits exclusifs de commercialisation pour les produits pharmaceutiques qui font l'objet d'une demande de brevet jusqu'au 1er janvier 2016

2003: [Déclaration sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique](#), adoptée par le Conseil général le 30 août 2003.

Cette « dérogation » lève les limitations visant les exportations sous licence obligatoire vers les pays qui ne peuvent pas fabriquer eux-mêmes les produits pharmaceutiques

2005: [Décision sur l'amendement de l'Accord sur les ADPIC](#), adoptée par le Conseil général le 6 décembre 2005.

La Décision annonce l'adoption d'un protocole portant amendement de l'Accord qui est ouvert à l'acceptation des Membres. L'amendement lui-même prendra effet lorsque les deux tiers des Membres l'auront accepté et il remplacera la Décision d'août 2003, comme il est prescrit à l'article 11 de ce texte.

2005: [Déclaration Ministériel pour Hong Kong](#), paragraphe 40 sur les ADPIC et la santé publique

Campagnes:

Banque mondiale: la santé mise à prix! Lancée en octobre 2003

Agir Ici- Oxfam France, Act-Up, France Libertés, Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural, MDM, Mouvement français pour le planning familial.

[Campagne pour l'accès des femmes à la santé, lancée en mai 2003](#)

Coordonnée par le Women's Global Network for Reproductive Rights

[Campagne pour l'accès aux médicaments essentiels](#),
MSF

Sources manuscrites:

BRADOL Jean-Hervé, « [Novartis affronte le Parlement indien](#), » in *Le Monde*, 1er mars 2007

BRADOL Jean-Hervé, « [OMC et médicaments: le faux succès ou malade du commerce?](#), » in *Le Monde*, 12 septembre 2003

CARE, [Pétition adressée à Novartis: les populations défavorisées ont besoin de médicaments à des prix abordables](#), Juin 2007

CHIFFOLEAU S. (sous la dir.), *Instances internationales, Etats et ONG : vers une internationalisation des politiques de santé dans les pays en développement et en transition ?* Contribution intitulée : « Une forme inédite de recomposition, ou comment des ONG réussissent là où des Etats échouent : l'accès aux "médicaments essentiels" des populations du Sud », Maisonneuve et Larose, Paris : 2005.

CONSTANTIN F. (sous la dir.), *Les biens publics mondiaux*. Contribution intitulée : « Les campagnes "globalisées" des ONG ou les biens publics mondiaux au service de la société civile ? », L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, Paris: 2002

CORREA C., « Implications of the Doha declaration on the TRIPS Agreement and Public Health », OMS, Juin 2002

HAMEL Annich, « [Nouveaux champs de l'humanitaire: Genèse de la campagne pour l'accès aux médicaments essentiels](#) » in *Humanitaire*, Octobre 2001

LETHU T., « Accès des pays pauvres aux soins et aux médicaments: un espoir enfin? », in *Problèmes économiques*, N°27, 12 septembre 2001

MEDECINS DU MONDE, [Mondialisation et santé](#), Janvier 2003

MSF, [HIV/AIDS medicines pricing report. Setting objectives: is there a political will?](#), Daniel Berman, Pierre Chirac, Isabelle de Vincenzi, Toby Kasper, Beranard Pecoul, Carmen Perez Casas, Tido Von Schoen, , Rapport, Juillet 2000

MSF, [Kaletra des Laboratoires Abbot: un antirétroviral inaccessible aux malades des pays pauvres](#), Rapport, Mars 2006

MSF, [Les conséquences de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC en 2005 sur l'accès aux médicaments](#), Rapport, Campagne sur l'Accès aux Médicaments Essentiels, Février 2005

MSF, [Lettre ouverte de MSF aux membres de l'OMC](#), Février 2003

OMS, *Macroéconomie et santé: investir dans la santé pour le développement économique*, Rapport, Commission macroéconomie et santé, Décembre 2001

OXFAM INTERNATIONAL, [Des brevets contre des patients: Cinq ans après la déclaration de Doha](#), Rapport, Novembre 2006

OXFAM INTERNATIONAL, [Rien que des coûts, pas de bénéfices: les règles ADPIC-plus sur la propriété intellectuelle incluses dans l'ALE USA-Jordanie influencent l'accès aux médicaments](#), Rapport, Mars 2007

« Poor nations struggle to cope with diabetes surge » *in Detroit Free Press*, 11 juin 2006

Conférences:

[« Médicaments et recherche clinique »](#), par Philippe Pignarre, MSF, mai 2005

[« Maladies négligées et malades oubliés »](#), par Rony Brauman, février 2003

Atelier 2: Quelle place pour les ONG dans la structuration de l'espace international?

LACHAPELLE G. et PAQUIN S. (sous la dir.), *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Presses de l'Université Laval, Québec : 2004

PLANCHE Jeanne, *Société civile : un acteur historique de la gouvernance*, C.L Mayer, Coll. Dossier pour un débat, avril 2007

Après avoir examiné la validité du concept de société civile appliqué à l'analyse politique et sociologique, Jeanne Planche fait le bilan de l'émergence historique des sociétés civiles, de leur action, des coopérations entre le champ du politique et les sociétés civiles et de l'incidence sur l'espace mondial des différents contextes dans lesquels elles opèrent.

➤ **La présence des ONG dans la construction d'un ordre public international: outil ou partenaire?**

AGAZZI I., « Les ONG dans le système onusien: vers un partenariat multi-acteurs? », *in Géostratégiques*, N°16, mai 2007

Trois générations de relations entre l'ONU et la société civile ont été développées. La

Conférence des ONG créée en 1948, CONGO a à l'heure actuelle 500 ONG membres, nationales, régionales, et internationales du Sud. Son rôle est d'accroître la participation des ONG du sud.

EKOVIKICH S., « Les ONG et la politique étrangère des Etats-Unis », *in Géostratégiques*, N°16, mai 2007

La place centrale de la société civile dans la sphère politique américaine est ici illustrée à travers l'étude du rôle des ONG dans la politique étrangère des Etats-Unis.

QUESTIONS INTERNATIONALES, « Les ONG, des acteurs des relations internationales? », *Questions Internationales*, janv. 2006

SAINCY Bernard, DESCOLONGES Michèle, *Les nouveaux enjeux de la négociation sociale internationale*, La Découverte, Paris : nov.2006

Examen des enjeux de la négociation collective dans le contexte de la mondialisation des négociations sociales, notamment les accords-cadres internationaux négociés entre des directions d'entreprises multinationales et des syndicats internationaux et nationaux, des accords qui permettent d'articuler normes publiques (lois) internationales et normes privées (conventions) transnationales.

SANCHEZ-SALGADO Rosa, « L'eupéanisation de la société civile: les associations d'intérêt général face à l'Europe », DEHOUSSE Renaud (sous la dir. de), thèse, Institut d'Études Politiques de Paris : 2006

L'orientation européenne des ONG est le résultat d'initiatives concrètes de la part des institutions européennes, comme les opportunités des financements ou des consultations. L'influence de l'Union européenne passe par le nécessaire consentement des associations, mais il en résulte indéniablement un transfert de pratiques contraignantes pour les ONG.

TAOUTI I., « Les ONG de droits humains activant dans les pays du Sud: une autre perspective », *in Géostratégique*, N°16, mai 2007

Les ONG internationales du Nord se déclarent politiquement neutre, économiquement indépendantes et socialement d'intérêt public utilisent leur importante sphère d'influence pour dénoncer dans les pays du Sud les violations des seuls droits civils et politiques. Ici, l'auteur met en lumière la dimension paradoxale du choix unilatéral de ne supporter qu'une partie des droits de l'homme, sensés être indivisibles et universels.

TEBIB R. "La crise de l'Etat-nation et le développement des ONG et de la société civile" *in Géostratégiques*, N°16, mai 2007

Actuellement, les Etats-nations, fondement de la démocratie moderne, se débattent dans de grandes difficultés d'adaptation au contexte de l'intégration mondiale. Ainsi les ONG s'imposent comme un certain recours face aux incapacités de certains pouvoirs politiques.

RUBIO F., "Les ONG et leur influence dans les relations internationales, *in Géostratégiques*, N°16, mai 2007

Il est question ici d'illustrer par quelques dates choisies les grands moments de l'irruption des ONG dans la vie internationale.

WEISS T.G. et GORDENKER L., *NGOs, the UN and Global Governance*, Lynne Rienner, Londres: 1996

ZIMET Joseph, *Les ONG, multinationales de la solidarité*, Autrement, coll. Monde d'aujourd'hui, Paris : nov. 2006

Tenants et aboutissants des actions des ONG à travers un état des lieux de notre monde contemporain, et une proposition de typologie de leurs différentes actions. Ici la question soulevée est celle de la légitimité et de l'indépendance de ces organisations non gouvernementales.

➤ **Acteurs économique et médias: collaboration ou récupération?**

AOUST Jean-Marie, CANAMERAS Gilbert, GUILHOU Xavier, REVEL Claude, *Quand ONG et PDG osent*, Eyrolles, 2004

BADDACHE Farid, *Entreprises et ONG face au développement durable: l'innovation par la coopération*, l'Harmattan, Paris : 2004

HUMANITAIRE, « Médias et plaidoyer: comment faire porter la voix des ONG? », Humanitaire, Hors série N°3, été 2006

MEDECINS DU MONDE, [Actes du Colloque: médias et humanitaire](#), Nov. 2005

WARKENTIN Craig, *Reshaping world politics: NGO's, The Internet, and global civil society*, Lanham, Md, Rowman and Littlefield Publishers, Oxford: 2001

Atelier 3: Sur le terrain, quelle répartition des pouvoirs et responsabilités, quelle place pour les ONG?

➤ **La "carte solidaire": compétences concurrence et délimitation des responsabilités.**

BACHOUR Khaled, *La contribution des organisations non gouvernementales à la mutation du système de santé burkinabé*, Maryse Gadreau et de Stéphane Tizio (sous la dir. de), thèse de doctorat, Université de Bourgogne : 2007

Une présentation du système de santé burkinabé et de son évolution, et des spécificités des ONG locales. Nouvel acteur de gouvernance, les ONG locales présentent des avantages comparatifs de proximité et d'engagement par rapport aux ONG étrangères.

BEAUDET P., « L'intervention humanitaire canadienne entre l'instrumentalisation et le soutien aux populations en détresse », *in Géostratégiques*, N°16, mai 2007

L'intervention humanitaire serait en voie d'être instrumentalisée pour répondre aux nouveaux impératifs de la guerre contre le terrorisme orchestrée par l'administration américaine.

BRAUMAN Rony, "Mission civilisatrice, ingérence humanitaire", *in Le Monde Diplomatique*, N° 618, sept. 2005

Un questionnement du rôle des ONG dans leur mission humanitaire. Rony Brauman, compare l'action humanitaire d'aujourd'hui à l'impérialisme colonial d'hier. Les actions de solidarité s'inscrivent dans une logique de mission civilisatrice, et dans un cadre de réflexion purement ethnocentriste. L'ingérence humanitaire participe de cette logique: à travers une idéologie structurée par un construit occidental, les droits de l'homme, on légitime une intervention militaire.

CALLAMARD A., KENT R., « Les ONG toujours en retard d'une catastrophe », *in Le Monde Diplomatique*, N°607, Octobre 2004

COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN, *L'État et les ONG: pour un partenariat efficace*, Rapport du groupe présidé par Jean-Claude Faure, La Documentation Française, Paris : 2002

Ce document aborde la question de la nature de la relation ONG/ pouvoirs publics.

L'institutionnalisation de cette relation est en effet assez récente. Il note que cette évolution s'inscrit dans un contexte mondial de renforcement des relations avec les ONG par les institutions multilatérales.

Le rapport appelle à une meilleure concertation sur les politiques de coopération au développement. Par ailleurs, il évoque la question de la contractualisation: établir une concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, pour définir des actions cohérentes autour d'enjeux et de priorités partagés.

Ce rapport traduit la volonté des pouvoirs publics de construire un partenariat avec les ONG non plus comme de simples exécutants des politiques publiques de coopération, mais comme des acteurs compétents qui participent à la définition des objectifs.

DE FROUVILLE Olivier, "Une société servile à l'ONU?", in *Revue Générale de Droit International Public*, N°06/2, 2ème trimestre 2006

Une étude sur les ONG qui servent les intérêts d'un État, dont elles ont en général la nationalité: les ONG qualifiées de «serviles». Cette stratégie s'inscrit dans la perspective de décrédibiliser certaines ONG de Droits de l'Homme indépendantes. Cette étude a été menée à partir d'éléments ayant été relevés au sein de la Commission des Droits de l'Homme.

DUPUY E., « Géopolitique de la diplomatie informelle: l'exemple de la communauté de Sant'Egidio », in *Géostratégie*, N°16, mai 2007

L'implication de la communauté de Sant'Egidio depuis une vingtaine d'année dans le champ de la résolution pacifique des conflits constitue une illustration de l'émergence de nouveaux acteurs non étatique sur la scène internationale. La communauté Sant'Egidio est ainsi depuis 1968 une ONG déterminante dans les processus de résolution des conflits et de médiation internationale.

HUMANITAIRE, « Vers une normalisation de l'aide humanitaire? », in *Revue Humanitaire*, N°1, nov. 2000

MORELLE Marie, "Les enfants des rues, l'État et les ONG: qui produit l'espace urbain", in *Afrique Contemporaine*, N°217, 2006

A travers le croisement de l'action des États et des ONG, cet article met en lumière les dynamiques socio-politiques à l'œuvre dans deux villes du Sud: Yaoundé au Cameroun et Antananarivo à Madagascar. Face à la pauvreté les États adopte une position sécuritaire, et les ONG vont participer à un processus d'institutionnalisation de la rue. Ces ONG sont caractérisées par une lecture exogène des situations, car elles restent guidées par des normes occidentales.

MARTINEAU Raymonde, "Les ONG taiwanaises sur la scène internationale, contraintes et perspectives", in *Monde Chinois*, N°6, 2005-2006

Focus sur les pressions constantes de la Chine pour empêcher toute représentation taiwanaise dans les instances internationales. Malgré cette contrainte, des accès parallèle ont permis aux représentations taiwanaises de participer à quelques réunions: le groupe de travail sur les populations autochtones et la réunion préparatoire pour la Conférence des femmes à Beijing. Par le biais des ONG internationales, il existe des perspectives de représentation de la société civile taiwanaise sur la scène internationale.

LALIBERTE André, "L'expérience taiwanaise d'aide au développement international: les limites du recours aux organisations non gouvernementales", in *Monde Chinois*, N°5, été automne 2005

Pour pallier à son impossibilité d'accéder aux négociations des instances internationales, du fait des pressions exercées par la République Populaire de Chine, la société civile taiwanaise s'est largement développée. A travers la création d'ONG agissant à l'international, elle accède alors à une certaine visibilité. L'auteur met en lumière les limites de ce fonctionnement, et son incapacité à se substituer à une réelle présence de Taiwan dans les instances internationales.

LE MONDE DOSSIER ET DOCUMENTS, "Les limites de l'action humanitaire", *Le Monde: Dossiers et Documents*, N°288, juin 2000

MAKKI S., « Militarisation de l'humanitaire, privatisation du militaire », in *Cahier d'études stratégiques* 36-37, *Le débat stratégique américain*, 2003-2004

PECH Thierry, PADIS Marc Olivier, *Les multinationales du Cœur, les ONG la politique et le marché*, Seuil, coll. La République des idées, Paris : fév. 2004

Les ONG deviennent un relais de plus en plus utile pour les gouvernements dans la poursuite de leur politique engagée dans le domaine de l'aide au développement ou de l'urgence humanitaire. Les ONG ne craignent plus de collaborer avec le monde de l'argent alors qu'elles étaient restées, jusqu'à présent, étrangères à la sphère du profit et du marché.

PAFF W., "L'Occident n'a pas de doctrine sur l'intervention humanitaire", in *Esprit*, N°5, 2000

PLANCHE Jeanne, « Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles », in *Coopérer Aujourd'hui*, N°38, août 2004

REIVEILLARD C., « Géostratégie des ONG », in *Géostratégiques*, N°16, mai 2007

Le paradigme d'un espace mondial caractérisé par la gouvernance et organisé en réseaux structurés autour de trois pôles ONG, États, Multinationales fait consensus. Ce schéma envisage les ONG comme un contre pouvoir face aux États. Cet article en interrogeant le rôle des ONG, propose un autre éclairage. L'idéologie transnationale serait en fait instrumentalisée par les États puissants pour remettre en cause la souveraineté d'États plus faible. Cette thèse s'appuie principalement sur le comportement des États-Unis concernant le traité sur l'interdiction des essais nucléaires ou la CPI. L'État reste donc indéniablement l'acteur majeur de la géopolitique et la contestation récurrente de l'influence de l'État sert en réalité les États les plus puissants. Depuis l'intervention militaire américaine en Irak, on assisterait même à une redéfinition des rapports ONG/États, à travers la volonté croissante d'inclure les ONG dans une vision stratégique globale issue du concept civilo-militaire. Ce processus conduirait à envisager les ONG comme des prestataires de service de l'État.

ROY A., "Les périls du tout humanitaire", in *Le Monde Diplomatique*, N°607, octobre 2004

RYFMAN Philippe, « Organisations internationales et ONG : partenaires, concurrentes ou adversaires? » in *La crise des relations internationales*, Les Cahiers Français, n°302, mai/juin 2001, La documentation française, Paris, 2001

SIMEANT Johanna, "Entrer, rester en humanitaire: des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales française", in *Revue Française de Science Politique*, vol.51, N°1-2 fév. avril 2001

SIMEANT Johanna, DAUVIN Pascal, (sous la dir.), *ONG et Humanitaire*, L'Harmattan, Paris, 2004

Ouvrage regroupant des contributions au colloque international "ONG et action humanitaire: entre militantisme transnational et action publique", tenu à La Rochelle les 12 et 13 avril 2001. A travers plusieurs études, cet ouvrage propose un questionnement sur les intersections potentielles entre une action parfois très gestionnaire des ONG, les assimilant à des prestataires de service pour la mise en œuvre des politiques publiques et une prise de parole protestataire les assimilant à des organisations militantes.